

INFORMATION

**Déclaration individuelle relative aux opérations des personnes
mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier sur les titres de la société**

**LA PRESENTE NOTIFICATION N'A PAS FAIT L'OBJET D'UN CONTROLE DE L'AMF ET EST ETABLIE
SOUS LA RESPONSABILITE EXCLUSIVE DU DECLARANT.**

**NOM /FONCTION DE LA PERSONNE EXERCANT DES RESPONSABILITES DIRIGEANTES OU DE LA
PERSONNE ETROITEMENT LIEE :**

COMPAGNIE DE CORNOUAILLE Société par Actions Simplifiée personne morale liée à Vincent Bolloré, Censeur et Conseiller du
Président du Directoire de Vivendi SE

NOTIFICATION INITIALE / MODIFICATION:

Notification initiale

COORDONNEES DE L'EMETTEUR

NOM : VIVENDI SE

LEI : 969500FU4DRAEVJW7U54

DETAIL DE LA TRANSACTION

DATE DE LA TRANSACTION : 14 mars 2022

LIEU DE LA TRANSACTION : Hors marché

NATURE DE LA TRANSACTION : Opération de financement

DESCRIPTION DE L'INSTRUMENT FINANCIER : Autres types d'instruments financiers adossés sur des actions Vivendi SE- code
Isin FR0000127771

CODE D'IDENTIFICATION DE L'INSTRUMENT FINANCIER : FR0000127771

INFORMATION DETAILLEE PAR OPERATION

PRIX UNITAIRE : 0.0000 Euro

VOLUME : 0.0000

INFORMATIONS AGREGÉES

PRIX : 0.0000 Euro

VOLUME : 0.0000

**TRANSACTION LIEE A L'EXERCICE DE PROGRAMMES D'OPTIONS SUR ACTIONS OU SUR UNE ATTRIBUTION
D'ACTIONS GRATUITES OU DE PERFORMANCES :** NON

DATE DE RECEPTION DE LA NOTIFICATION : 17 mars 2022

COMMENTAIRES :

Avenant au contrat qui avait fait l'objet de la publication 2016DD452489 et de l'avenant en date du 25 septembre 2019 qui avait fait l'objet de la publication 2019DD643539.

L'avenant conclu le 14 mars 2022 a pour objet de proroger la maturité du financement de 500 000 000 euros, adossé sur 27 631 943 actions Vivendi SE, qui devient remboursable le 17 mars 2028, soit en espèces, soit par la livraison de titres.

Au 14 mars 2022, 24 273 966 actions Vivendi SE sont affectées en nantissement de ce financement, le nombre d'actions nanties pouvant varier en fonction de l'évolution du cours de bourse.

Il ne résulte de ce financement aucune exposition économique pour Compagnie de Cornouaille autre que celle qu'elle a déjà sur les actions qu'elle détient.

"Les données à caractère personnel collectées par le biais de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique réservé à l'usage exclusif de l'AMF pour l'accomplissement de ses missions. Conformément au règlement (UE) n° 2016/679 du 27 avril 2016 et à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition ou de limitation du traitement de vos données personnelles en contactant l'AMF par courrier : AMF - Délégué à la protection des données - 17 place de la Bourse, 75002 Paris ; par mail : accesdopers@amf-france.org. Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL."